

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés

Mesdames BARBIER, PROVENT, CHEVARIN, ANGONIN,
Monsieur GRIVA, GARDAN

Membres présents

Messieurs VILLESECHE, ARTHAUD-BERTHET, MARTIN,
BAJARD, DROUX, DUPONT-FAHEM, FOGLIA et ARNAUD-
GODDET
Mesdames DETTLING, POLLIER, BOUILLOT, DESMARIEUX,
BIDAL, MACHET, COZLIN, BOUVIER et LACROIX

Membre absent

Monsieur PUTHON

Membres présents : 17

Date de la convocation : 19 octobre 2017

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence <i>Voir annexe 0 pour composition</i> Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 1^{er} CA de l'année scolaire à 18 h 00 avec 17 personnes.</p> <p>M. le Principal ajoute différents points à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations en 6^{ème} et devoirs faits - organisation pour le pont de l'Ascension en mai 2018 - futurs travaux au collège. <p>Approbation du PV du CA du 4 juillet 2017</p>	
<p style="text-align: center;">Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 9 novembre 2017</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Règlement intérieur du conseil d'administration

Avec la convocation, chaque membre avait une proposition de règlement intérieur du CA. Chaque CA débutera à 18 h 00 et une durée maximale de 2 h 30 est fixée. *Voir annexe 1 pour composition.*

M. le Principal rappelle l'article 6 sur les attributions liées au conseil d'administration.

Aucune remarque n'ayant été faite, celui-ci est soumis au vote

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme DETTLING

Installation des différents organes de l'établissement :

Commission permanente :

Références réglementaires :

Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié par : décrets 2005-1145 du 9 septembre 2005, Décret 2005-1321 du 25 octobre 2005 ; circulaire 2005-156 du 30 septembre 2005.

Précision de M. le Principal : c'est une commission qui se réunit en préparation des CA (48 h avant) et dont le rôle est d'informer ce dernier sur l'avis des différents groupes représentés. De fait, cette instance explique un certain nombre de questions critiques (tableau sur la répartition des moyens) afin de rendre les CA plus fluides et sereins. Cette instance sera amenée à retravailler sur le règlement intérieur du collège. *Voir annexe 2 pour composition.*

Conseil de discipline :

Références réglementaires :

BO spécial du 25 août 2011

M. le Principal précise son rôle toujours pédagogique et éducatif jusque dans la sanction d'exclusion définitive. *Voir annexe 3 pour composition.*

Commission hygiène et sécurité :

Composée de membres à voix délibérative et de membres à voix

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

consultative. *Voir annexe 4 pour composition.*

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

Composé de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative

Le comité peut inviter toute personne susceptible d'apporter ses compétences. *Voir annexe 5 pour composition.*

Commission éducative :

Références réglementaires :

BO spécial du 25 août 2011

Il s'agit d'une commission obligatoire depuis les modifications portées à la procédure disciplinaire par la loi (décrets n°2011-728 et n°2011-729 du 24.06.11).

La commission éducative possède un rôle de médiation et de régulation avant et pendant la procédure disciplinaire. Elle permet de penser aux vertus éducatives des actions et des sanctions.

La commission peut inviter toute personne susceptible d'apporter ses compétences.

Commission Fonds Social :

Références réglementaires :

circulaire n°98-044 du 11 mars 1998 (BO n°12 du 19 mars 1998)

circulaire n°97-187 du 4 septembre 1997 (BO n°32 du 18 septembre 1997)

Il s'agit d'une réunion trimestrielle en lien avec l'assistante sociale du collège fixée en fonction des demandes d'aide des familles en difficulté pour prendre en charge les frais de demi-pension. Cette commission peut être réunie en urgence selon l'importance des demandes et dans la limite de la subvention du fonds social accordée annuellement par le rectorat de Grenoble.

Voir annexe 6 pour composition.

Conseil pédagogique :

Références réglementaires :

Art. R421-41-1 et R421-41-2 relatifs aux compétences du CP

Art. R421-41-4 à R421-41-6 relatifs au fonctionnement du CP

Pour information : il doit être composé d'un professeur principal par niveau, d'un professeur par discipline et de la CPE.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

<u>II - Questions pédagogiques</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>BILAN RENTREE 2017</p> <p>M. le Principal passe en revue un certain nombre d'indicateurs qui constituent des éléments d'évaluation du travail au collège pour les élèves.</p> <p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectifs du collège : de 1999 (275 élèves) à 2017 (353 élèves) : en augmentation depuis 5 ans. Pour la rentrée 2018, les effectifs devraient être encore en augmentation (76 élèves de 3^{ème} partants pour 90 élèves de 6^{ème} entrants) - Les effectifs des 15 divisions pour la rentrée 2017 : <ul style="list-style-type: none"> 6^{ème} : 23 + 22 + 21 + 23 = 89 élèves 5^{ème} : 25 + 26 + 25 + 23 = 99 élèves 4^{ème} : 24 + 22 + 22 + 20 = 88 élèves 3^{ème} : 25 + 26 + 25 = 76 élèves <p>Total : 352 élèves</p> <p>M. le Principal remercie le conseil départemental de la Savoie pour son écoute sur l'augmentation des effectifs et le manque de locaux. Au 1^{er} semestre 2018, 3 salles modulaires doivent être installées sur le terrain utilisé actuellement comme jardin potager. Suite à la demande de M. le Principal, la salle de réunion a été équipée en urgence par le conseil départemental d'un téléphone et d'un ordinateur relié à la vie scolaire ainsi que de tables individuelles, afin de pouvoir être transformée en salle d'étude et fonctionner dès la rentrée.</p> <p>M. le Principal constate, lors de cette rentrée, un retour sur leur collège de secteur d'élèves de 5^{ème} en provenance d'établissements privés.</p> <p>Pour les personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29 enseignants nommés dont : <ul style="list-style-type: none"> 1 professeur stagiaire 2 postes partagés (allemand et anglais) 3 postes définitifs créés (SVT/ Arts Pla /Maths) - Vie scolaire : 3 postes AED (5 personnels) mais 1 CUI en moins depuis le 1^{er} octobre !!!! - 4 A.V.S qui ont la charge de 8 élèves. - T.O.S : 6 personnes + 1 CUI contrat de 6 mois du 6 novembre 2017 au 4 mai 2018 - secrétaire : Mme Claudine REYMOND - infirmière : Mme Laurence YVON à temps partiel et partagée avec le secteur des écoles de Yenne. - assistante sociale : Mme Eveline STOPPIGLIA, présente au collège deux jours par mois. - Psy-En : Mme Alogues 	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

- Situation sociale des familles : le nombre de boursiers est en augmentation avec 68 élèves boursiers à cette rentrée. Les demandes se sont faites par internet. Plusieurs familles en difficultés ont trouvé l'aide et les conseils auprès du secrétariat, Mme Reymond étant très investie sur ce dossier. L'augmentation du montant des bourses, notamment le taux 3, permet de prendre en charge la totalité des frais de demi-pension fixés par le conseil départemental de la Savoie.

- taux de réussite au DNB session juin 2017 : 93.6 % pour le collège (département de la Savoie = 91 %).

Les inscriptions au brevet session juin 2018 sont reportées en janvier 2018.

Suite de la mise en place de la réforme du collège :

Le Principal informe les membres des organisations mises en place pour cette rentrée

Classes de 6^{ème} :

Accompagnement personnalisé (lettres + anglais + maths)

Classes de 5^{ème} :

Accompagnement personnalisé (anglais + lettres) + EPI

Classes de 4^{ème} :

Accompagnement personnalisé (maths) + EPI

Classes de 3^{ème} :

Accompagnement personnalisé (lettres + maths) + EPI

Les EPI sont maintenus au collège et le principal s'en félicite ;

Des exemples :

Niveau 5^{ème} : 4 classes de 5èmes : EPI EPS / SVT « sports et santé » - Corps, Santé, Bien être et sécurité (parcours santé)

Niveau 4^{ème} : EPI « stéréotypes » italien et anglais

Niveau 3^{ème} : EPI Lettres/Techno : « stage en entreprise » - Monde Economique et professionnel (Parcours Avenir)

Répartition des IMP (Indemnité pour mission particulière)

Le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instaure la mise en place des IMP.

Ces missions ne relèvent pas du service des enseignants. Ce nouveau dispositif se substitue à la rétribution d'HSE. Le principal donne lecture avec explication de l'attribution des 6.75 IMP (1 IMP = 1250 €).

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

Nom - prénom de l'enseignant ou du CPE assurant la mission	Discipline d'enseignement	Mission particulière description	Taux de rémunération IMP parmi les 5 taux possibles (312.5/625/1250/2500/3750)
GRIVA Jean Lou	SVT /SPC	Référent pour les ressources et usages pédagogiques	2 IMP
MICHELLAND Christophe	Musique	Chorale + Référent culture	1 + 0,25 IMP
FAUROUX Agnès	EPS	Coordination EPS	0.5 IMP
MARTIN Renaud	EPS	Coordination plans du conseil départemental	0.5 IMP
ASENCIO-LOPEZ Candy	SVT	Coordination plan Rhône en 5 ^{ème}	0.5 IMP
PACALET Jacques	LM	Projet artistique et culturel (objectif 3 du Contrat d'objectif)	0.5 IMP
WALTER Sophie	Allemand	Echange Franco-Allemand	0.5 IMP
BRUNO Valentina	Italien	Voyage en Italie	0.5 IMP
LETOURNEAU Cosette	DOC	CCY : axe 2 CO	0.5 IMP

M. le Principal indique que pour les voyages en Italie et en Allemagne, le choix a été fait de partir la même semaine. En cours d'organisation, les budgets seront présentés lors du prochain Conseil d'administration.

M. le Principal propose au vote cette répartition des IMP :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTION DE L'ACTE

Organisation et sorties 2017 :
Egalement en cours, le tableau des actions « le collège se déplace » sera présenté au prochain C.A., quelques projets déjà fixés sont évoqués :

Sortie prévue le mardi 16 janvier 2018 à l'espace Malraux de Chambéry pour voir le spectacle « Gus ». C'est une sortie obligatoire donc gratuite pour les élèves. Concerne 2 classes de 6^{ème} (Thiers et De Gaulle) projet d'une enseignante pour un montant de 264 €.
Le transport est pris en charge par le foyer.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

M. le Principal remercie à cette occasion le Foyer socio-éducatif du collège pour son investissement et sa participation financière dans tous les projets.

- Niveau 6^{ème}: plan nordique janvier/février 2018
- Voyage en Italie :
- Echange avec Hoyerswerda (19 /23 mars et 3 / 8 juin accueil dans les familles)
- Niveau 5^{ème} Plan Rhône (janvier – mai)
- Tous les niveaux : semaine à un autre rythme les 2/3 et 4 mai 2018

M. le Principal explique aux nouveaux membres du C.A. que cette semaine est organisée différemment en l'absence des 76 élèves participants aux répétitions et à la préparation du spectacle du 4 mai 2018 avec la chorale et l'atelier théâtre. Plusieurs intervenants extérieurs sont dans le collège et au gymnase. Les animateurs de l'espace jeunesse de Yenne participent activement dans cette organisation à un autre rythme avec généralement une conférence en soirée sur un thème en relation avec les jeunes (non prévu à ce jour). Des compléments d'information seront donnés lors des prochains conseils d'administration.

A cette occasion, M. le Principal demande au C.A. le vote du don du foyer pour la participation aux sorties de ski nordique début 2017 pour un montant de 490 €. Effectivement, lors de la présentation du budget 2017 au CA du 29/11/2016, la ligne budgétaire a bien été créée mais nous avons omis le vote. En l'absence de l'acte non transmissible du don du foyer, M. l'agent comptable a rejeté l'écriture comptable de recettes.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTION DE L'ACTE

Dans le cadre de la gestion des AESH mutualisés assurée précédemment par le collège Garibaldi d'Aix les Bains et suite au non renouvellement des CUI en secrétariat, M. le Directeur Académique des Services de l'Education de la Savoie demande à M. le Principal de bien vouloir informer le conseil d'administration de la prise en charge administrative du dossier de Mme Annick TOURNIER à compter du 1^{er} décembre 2017. Le collège Garibaldi va générer un avenant à ce contrat précisant le changement d'employeur.

M. le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de recruter Mme TOURNIER, AVS, en C.D.D.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

<p>Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>Départ à 19 h 00 de M. ARTHAUD-BERTHET, représentant du Conseil départemental de la Savoie.</p> <p>SEJOUR D'INTEGRATION BEAUFORTAIN : budget final de 5168 € Le séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} au refuge de La Gittaz dans le Beaufortain s'est bien déroulé pour 3 classes de 6^{ème}. En effet les conditions météorologiques n'étant pas convenables et M Le principal a décidé par mesure de sécurité d'annuler le dernier séjour. Seuls 66 enfants ont pu bénéficier de ce séjour, 3 classes sur 4.</p> <p>M. le Principal donne la parole à M. Martin, professeur d'EPS. Celui-ci rappelle que le but premier de ce séjour est l'intégration des nouveaux élèves de 6^{ème} et un travail sur la cohésion de chaque classe. Mme Bidal, affirme qu'une proposition de sortie agréable sera proposée aux élèves de 6^{ème} Bonaparte au mois de juin 2018, sortie qui ne rentre pas dans le cadre du plan montagne. Ce séjour est financé par le Plan Montagne du conseil départemental de la Savoie : 100 % pour le transport, 75 % pour l'encadrement et 25 % pour l'hébergement. Le budget a été présenté au conseil départemental et la subvention du Plan montagne validée pour un montant de 3234.50 €.</p> <p>Les familles de cette classe ayant réglé la participation de 15 € ont toutes été remboursées pour les externes et déduit sur la facture pour les demi-pensionnaires.</p> <p>La participation du foyer ayant changé, M. le Principal propose au vote l'acceptation du don de 643.50 € et non de 1000 € initialement prévus au budget initial :</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>M. le Principal propose le vote de l'action d'intenter ou de défendre en justice. Il explique aux nouveaux membres du C.A. l'importance de ce vote en cas de problèmes juridiques. Le conseil d'administration autorise le principal à ester en justice pour représenter le collège en cas de nécessité.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017

<p>Information pour les membres du C.A. : Par arrêté rectoral, le pont de l'ascension du mois de mai 2018 est validé. M. le Principal avise la communauté scolaire de son établissement de la modification du calendrier scolaire : Les cours du vendredi 11 mai matin (M2 /M3/M4) seront récupérés le mercredi 4 avril après midi ; Les cours du vendredi 11 mai après midi seront récupérés le mercredi 2 mai après midi. Les repas seront assurés par le collège et les transports scolaires mis en place. Le problème se pose pour l'organisation de l'UNSS des mercredis après midi ainsi que pour une classe de 5^{ème} qui n'a pas cours les mercredis matins. Pas de problème pour le mercredi 2 mai puisque tous les élèves seront présents au collège ou en répétition pour la semaine à un autre rythme avec différentes interventions. Reste à voir pour le mercredi 4 avril pour les 5^{ème} Washington.</p> <p>EVALUATIONS en 6^{ème} : Par décision ministérielle, 2 séquences d'évaluation en Français et en Mathématiques doivent se faire entre le 7 novembre et le 1^{er} décembre 2017. Ces évaluations vont se dérouler de façon anonyme sous forme informatique. Les familles ont été informées via un courrier et cette organisation a été planifiée.</p> <p>DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » : Un assistant de vie scolaire (AVS) a commencé avant les vacances de Toussaint. Un travail est fait en lien avec les professeurs principaux et les élèves qui ont des besoins, voire pour les enfants non aidés à la maison. La possibilité de mettre en place ce dispositif sur la tranche méridienne ou après 17 heures est à l'étude, problème des transports scolaires pour certains. Un courrier d'engagement sera transmis aux familles concernées.</p>	

III- Questions financières	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Présentation des actes administratifs pour vote de l'assemblée : Sur présentation du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés publics dont l'incidence est annuelle, Le chef d'établissement est autorisé à signer, dans les conditions fixées par le code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget, les nouveaux seuils d'application des directives européennes à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les EPLE sont de :</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

<p>209 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services 5 225 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats concessions. Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du conseil d'administration à l'issue de son prochain renouvellement</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés : Convention d'adhésion au CARMi (prestations concernant l'administration) – année 2018 : Forfait complet (exploitation et maintenance) = 900 € + 35 € par déplacement</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer l'avenant au contrat pour l'affranchissement pour un prélèvement automatique mensuel. Afin d'éviter tout problème durant les vacances d'été au niveau des mandatements, surtout pour éviter des intérêts moratoires. M. Vallet, agent comptable du collège, a donné son autorisation.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer le contrat d'entretien incendie pour un an avec SR Dauphiné Savoie.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

<p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer le contrat d'entretien des installations thermiques avec l'entreprise E2S pour l'année 2018, renouvelable 3 fois.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer le contrat d'entretien et d'assistance pour la dératisation avec PRO SERVICES ENVIRONNEMENT pour 3 ans pour 300 € HT/an.</p> <p>Mme Lacroix demande si nous avons connaissance de l'entreprise locale de dératisation. Une nouvelle étude sera faite lors du prochain renouvellement.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer la convention de fourniture de repas au personnel en service partagé : Mme WALTER.</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>ADOPTION DE L'ACTE</p>	
<p>Explications des DBM pour information : Dotation supplémentaire manuels scolaire : 2180 € Ce supplément avait été demandé au mois de juin par M Le Principal pour permettre l'achat de tous les manuels scolaire , et ce malgré le prélèvement de 3000 € sur les réserves. Ce complément a permis l'achat : - 18 Livres de SVT et de SPC cycle 4 qui vont rester dans les 2 salles de sciences (lutte contre le poids du cartable) - Compléments en HG EMC 3^{ème} car tous les élèves n'ont pas de manuels - des réassortiments en maths 4^{ème} et 3^{ème}</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

<p>Dotation supplémentaire EPS : 657 € (complément après analyse de l'enquête EPS)</p> <p>Le conseil d'administration autorise le chef d'Etablissement à signer la convention avec la communauté de communes de Yenne pour l'utilisation à titre gratuit de l'entrée du collège et des petites salles d'études du vendredi 24 novembre 2017 à partir de 17 heures au samedi 25 novembre 2017 à 19 heures : fête de la Sainte Catherine.</p>	
<p align="center">Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE</p>	

<p><u>III- Questions diverses</u></p>	<p align="center">Cadre réservé à l'autorité de contrôle</p>
<p>Pour terminer, M. Le Principal donne différentes informations aux membres du CA :</p> <p>1 : semaine du 13 au 17 novembre : stage de découverte professionnelle de tous les élèves de 3^{ème} (EPI – Parcours Avenir)</p> <p>2 : un assistant en anglais est présent au collège cette année du 1^{er} octobre au 1^{er} mai pour 6 heures à la grande satisfaction des enseignants (+ 6 heures au collège de Bissy)</p> <p>3 : il n'y a pas d'assistant en italien cette année, la personne nommée a abandonné son projet.</p> <p>4 : le prochain CA est fixé au lundi 27 novembre 2017 à 18 h 00.</p> <p>5 : point sur les travaux, suite à la réunion du 24 octobre 2017 avec les bureaux d'études, 18 mois de travaux sont prévus mais non continus, le chantier pourrait démarrer au 1^{er} trimestre 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes « handicap » dans tout le collège - restructuration du service de restauration complet, restructuration des 2 - salles de sciences et de la salle 20 ainsi que les sols ; - accès en salle de musique par monte charge/ascenseur - vestiaires EPS – sanitaires élèves/personnel - passage à l'atelier culinaire possible fin d'année 2019, devenir de Madame Elefterakis, cuisinière ; retraite envisagée en août 2020. <p>Il y a un engagement de la direction et de Mme Barbier pour maintenir</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 1 du jeudi 9 novembre 2017**

cet agent sur le poste jusqu'à sa mise en retraite.

6 : Informatique : plan de changement de tous les ordinateurs du collège par le conseil départemental de la Savoie pour les vacances d'hiver 2018.

7 : une installation de 5 nouveaux VPI sera possible au 1^{er} trimestre 2018, suite à une demande d'équipement faite par M. Le Principal.

Mme LACROIX demande s'il est possible de faire le stage de 3^{ème} au collège avec un professeur.

M. le Principal lui répond que ce n'est pas possible vis-à-vis des autres élèves et des professeurs. Ce stage doit bien avoir lieu en entreprise.

A 19 h 45, M. le Principal lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche